

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_B035-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B035

OBJET : Commerce et Artisanat - Attribution d'une subvention à une association de proximité

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Thématique : Développement Économique et Emploi – Commerce et Artisanat

Objet : Attribution d'une subvention à une association de proximité.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 500 € à une association ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité sur la commune de Vitrolles.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres villes ou villages, font appel à la Communauté du Pays d'Aix.

La demande a été examinée au regard des critères adoptés par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération n°2011_A195).

La subvention retenue par la commission tient compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

L'action destinée à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale qui vous est présentée dans le tableau ci-dessous, est détaillée dans la fiche « associations » annexée au rapport, accompagnée du budget prévisionnel 2014 correspondant.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
249	Vitrolles 12 13 Avril 2014	DYNAMIC VILLAGE	Soutenir l'activité commerciale et artisanale de Vitrolles à travers une Fête Médiévale annuelle	6 000 €	28 000 €	7 000 €	6 500 €	Non

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2011_A195 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité ;

VU l'avis de la Commission du Développement Économique en date du 17 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention à l'Association Dynamic Village pour l'action susvisée sur la commune de Vitrolles pour un montant de 6 500 euros ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3F-94-6574 du budget 2014 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N° 2014-0249	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 113879	17 décembre 2013	15 janvier 2014	Non
DYNAMIC VILLAGE			
PRESIDENT	Monsieur Jacques SOLARI		
SIEGE	VITROLLES		
OBJET STATUTAIRE	DYNAMIC' VILLAGE est une association regroupant les commerces et artisanats du vieux village de Vitrolles. Elle a pour objet de fédérer les commerçants et artisans autour de sa structure afin de promouvoir et redynamiser l'activité commerciale et touristique du vieux village en partenariat avec les associations, les collectivités locales, territoriales et organismes consulaires pour l'essentiel en pérennisant les actions d'animation et de communication.		
OBJET DE LA DEMANDE	L'organisation de la 6^{ème} édition de la Fête Médiévale sur deux jours les 12 et 13 avril 2014. Faire revivre le passé de Vitrolles dans le Moyen – Age culturel, commercial et historique avec un plateau d'animations diversifiées non stop et nocturne avec spectacle de feux et retraite aux flambeaux. Village médiéval avec 35 échoppes d'artisans tous costumés comme les commerçants du village. Dévotions, oriflammes. 150 costumes à disposition dont 50 pour enfants prêtés par l'association. 5 vieux métiers en atelier pédagogique. Chevalerie, animations avec animaux dressés , défilés, musiciens, théâtre de rue, ventriloque marionnette, acrobates, jonglerie... Danse de cour royale ave le Roy René et la Reine Jeanne. Thème de l'édition 2014 : « Sur les traces de Gengis Khan ».		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune de Vitrolles a sollicité un FISAC. Une étude est en cours.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2014, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 36 500 € : Ministère de la Culture : 2 600 €, CR : 2 000 €, CG 13 : 6 000 €, Commune de Vitrolles : 8 600 €, CCIMP : 1 000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION	28 000 €	MONTANT DEMANDE	7 000 €
MONTANT PROPOSE	6 500 €	TAUX DE COUVERTURE 2014	25,00 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	6 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2013	23,08 %
OBSERVATIONS	Bilan 2013 : L'association a transmis son bilan 2013. Elle avait reçu une suvention de 6 000 € pour un montant prévisionnel de dépenses de 26 000 € pour l'organisation de la 5^{ème} édition de la Fête Médiévale. Elle a réalisé 24 070,27 € de dépenses. Critères d'attribution : La commune compte plus de : 36 000 habitants.		
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du			

nombre d'habitants de la commune.)	
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : a. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants b. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants c. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants d. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants e. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Samedi 12 et Dimanche 13 Avril 2014
Lieu(x) de réalisation	VIEUX VILLAGE de VITROLLES
Contenus et objectifs de l'action	6 ^{ème} Fête Médievale, accueil de Park moyen âge de l'association
Public(s) ciblé(s)	Tout Public - adultes enfants / local et régional
Nombre de participants / exposants	35 écoliers artisans / 80 intervenants médiévistes
Nombre de spectateurs / visiteurs	7000 à 8000 visiteurs attendus
Durée de l'action	2 Jours en week end
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action <i>Documentation</i>	60	Ressources propres	3000
Achats	1400	Vente	2000
Prestations de services <i>Repas 3000 - 30 intervenants</i>	3500	Autres produits	
Matières et fournitures	1220	Cotisations	400
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	1950	Etat (à détailler) <i>Ministère culture</i>	2600
Entretien <i>courses Téléph</i>	120	Région (s) <i>PACA</i>	2000
Assurances	150	Département (s) <i>CG 13 action</i>	3000
Autres Services extérieurs		Commune (s) <i>VITROLLES</i>	7000
Honoraires	16500	Communauté du Pays d'Aix	7000
Publicité	1200	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	500	Fonds Européens	
Charges de personnel <i>Gardiennage de nuit</i>	1400	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		<i>Sponsoring</i>	1000
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	28000	TOTAL PRODUITS :	28000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

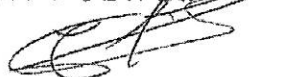
Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 7000 € représente 25 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à VITROLLES Cachet de l'Association :

Le 12/11/2013

A. SOLARI



DYNAMI'C VILLAGE

Siège : 9 Avenue Camille Pellétan

13127 VITROLLES

Tél. 04.42.89.57.38

Siret : 518 188 814 00013

9

OBJET : Commerce et Artisanat - Attribution d'une subvention à une association de proximité

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JAN. 2014